

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 37 (1929)
Heft: 8

Artikel: Lettres inédits de Frédéric-César de la Harpe à Etienne Dumont et à la Famille Duval (1822 à 1831)
Autor: Martin, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-29151>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LETTRES INÉDITES DE FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE A ETIENNE DUMONT ET A LA FAMILLE DUVAL (1822 à 1831)

LES CORRESPONDANTS

De juillet 1784 à septembre 1785, trois jeunes Suisses romands se trouvèrent réunis à Saint-Petersbourg : Frédéric-César de la Harpe, le doyen — il avait 28 ans — venait d'être nommé précepteur des grands-ducs Alexandre et Constantin ; Etienne Dumont, de cinq ans plus jeune, attirait la fleur de la société aux cultes qu'il présidait à l'Eglise réformée ; le cadet, Jacob-David Duval, n'était qu'un enfant de 16 ans, mais déjà son intelligence éveillée se développait sous la chaude impulsion de son père Louis-David Duval, joaillier de la Cour et protecteur de Bernardin de Saint-Pierre.

De ce premier contact entre les trois futurs correspondants j'ignore tout. Les lettres qu'ils échangèrent près de quarante années plus tard n'y font aucune allusion. Mais, si Dumont et la Harpe se sont rencontrés sur les bords de la Néva alors que bouillonnait leur jeunesse, quelle ne dut pas être l'animation de leurs entretiens !

Plus tard, lorsque l'expérience aura calmé sa nature ardente, Dumont apparaîtra pondéré, modeste, parfaitement équilibré ; mais, alors, il est dans toute la vivacité de son premier heurt avec l'humanité ; c'est l'époque où, à Genève, il vient de lancer, dans une prédication, un trait acéré contre le gouvernement aristocratique et s'est exilé volontairement ; l'an prochain il ne fera qu'un bond de Saint-Pétersbourg à Londres et, abandonnant la carrière ecclésiastique, deviendra tour à tour éducateur, publiciste, diplomate, homme d'Etat, parlementaire, philosophe, économiste, dépensant sans compter, dans tous les domaines à la fois — si bien que dans aucun il ne parviendra à la toute première place — les trésors amassés dans un des cerveaux les plus lucides qui aient illustré Genève. C'est un libéral dont la parole fait autorité.

La Harpe, lui, s'acharne à la tâche qu'il a entreprise : il veut façonner à ses idées émancipatrices le futur tsar Alexandre I^{er} ; il apprend à connaître, dans les coulisses du Palais, le jeu des intrigues politiques qui le passionnera toute sa vie, et qui un jour — prélude de sa chute — le conduira à faire un coup d'Etat dans le gouvernement même dont il dirigera la majorité. Si Dumont comprend, devine avec sa fine intelligence, la Harpe lutte avec son âpre volonté. Henri Monod, son ami, écrit à Dumont (lettre inédite de mon dossier) : « Vous savez que de la Harpe va toujours droit comme une barre à son but, sans s'embarrasser de heurter à droite, à gauche ou devant lui. » C'est un autoritaire qui n'hésite pas à faire appel à la violence pour assurer le triomphe de la liberté.

Nous ne chercherons pas, à travers l'Europe, les traces que laissèrent ces deux grands libéraux au cours des années qui suivirent leur rencontre de Saint-Pétersbourg ; tous deux revinrent plus tard sur le théâtre de leurs premiers exploits,

la Harpe de 1801 à 1802, Dumont de mai à novembre 1803. Déjà leurs carrières avaient pris un cours différent : le libérateur du Pays de Vaud avait connu, tour à tour, des heures de gloire et des heures d'adversité, tandis que la vie du publiciste genevois suivait une harmonieuse ligne ascendante.

Sur leurs vieux jours, leurs idées communes les rapprochèrent : ensemble ils défendirent le libéralisme menacé par la vague réactionnaire de la Restauration ; ensemble ils combattirent la censure et critiquèrent la police des étrangers ; ensemble ils furent les protecteurs des réfugiés politiques et les avocats du droit d'asile ; ensemble ils invectivèrent contre la Sainte Alliance...

Le troisième correspondant, Jacob-David Duval, fut un homme de beaucoup de mérites, qui dès 19 ans sut faire face, avec virilité, à de lourdes responsabilités familiales et professionnelles. Il perdit alors son père, et concentra sur sa mère Madame Louis-David Duval, l'une des sœurs chéries d'Etienne Dumont, toute sa tendre vénération. A côté de ses biographies officielles, nous possédons une description (inédite) que fit de lui Etienne Dumont dans une lettre adressée de Saint-Pétersbourg le 20 mai 1803 (vieux style) à la mère du jeune homme : « Pour ton Jacob, je ne sais pas comme on fait pour avoir autant vécu dans le monde, pour avoir acquis jeune une fortune bien supérieure à celle dans laquelle il a été élevé, et pour avoir conservé une simplicité, une candeur de l'âge d'or, si âge d'or il y a jamais eu ; il me fait du bien au cœur de voir cette belle âme se peindre sans cesse sur cette belle physionomie ; j'aurais cherché à en faire mon ami partout où je l'aurais connu, juge si je suis content qu'il soit ton fils ; nous sommes ensemble comme si nous ne nous étions jamais quittés, et, depuis que je l'ai vu, j'ai senti s'adoucir au fond de mon cœur le regret pro-

fond des pertes que j'ai faites, comme si la Providence attentive à mon bonheur avait voulu me rendre un ami pour ceux que j'ai perdus. »

Retiré à Genève en 1803, Duval fit partie du Conseil représentatif dès sa formation ; il exerça une influence pondératrice dans les commissions chargées d'examiner les questions financières. A deux reprises maire de Cartigny, il fut avant tout un homme de bon conseil, un ami sûr et discret auquel on aimait à se confier, Aussi, lorsque la Harpe lui écrit, l'homme d'Etat vaudois laisse-t-il bondir la plume au gré de ses impulsions, tandis qu'il retient ses écarts, autant que son tempérament le lui permet, lorsqu'il s'adresse à Etienne Dumont. Quant à François Duval, fils aîné de Jacob, auquel la Harpe adresse aussi quelques missives, il est encore à l'âge où, jeune auditeur, son rôle consiste surtout à rendre des services.

AFFAIRES DE FAMILLE

Dans une première lettre du 29 mars 1822 — dont je vous fais grâce — la Harpe conte à Jacob Duval des ennuis d'affaires. On sait qu'il avait épousé en 1791 Dorothee Böhrling, fille d'un riche négociant allemand de Saint-Petersbourg¹. Toute la fortune de M^{me} F.-C. de la Harpe était demeurée dans la maison N. Böhrling & Cie, qui d'autre part retirait pour l'ancien précepteur des grands-ducs les pensions que celui-ci continuait de recevoir de la Trésorerie et du Cabinet de Saint-Petersbourg. Or, la Harpe venait d'apprendre la suspension des paiements de la maison Böhrling & Cie ; très inquiet pour ses intérêts et pour ceux de sa femme, il prie M. Jacob Duval de charger sa maison de

¹ Voir à ce sujet, comme pour tout ce qui concerne les relations de Frédéric-César de la Harpe avec la famille de sa femme, le gros ouvrage que lui a consacré son arrière-neveu M. Arthur Böhrling: Fr.-C. *Laharpe*, 2 vol. Berne, Bächer & Cie, 1925.

joaillerie de Saint-Pétersbourg de faire le nécessaire pour diverses formalités et pour toucher la pension. La missive, très polie, ne témoigne encore d'aucune intimité entre les deux correspondants. Il faut croire que Duval accueillit favorablement cette demande, car la lettre suivante, qui aborde des questions politiques, a un caractère beaucoup plus personnel et cordial.

PESSIMISME POLITIQUE

A Monsieur,
Monsieur Duval de Cartigny, rue derrière les Granges,
à Genève.

Laus[anne], 22 9bre 1823.

Monsieur,

Vous êtes bien aimable d'avoir pensé à nous, au milieu de vos richesses des tropiques. Ma femme me charge Monsieur de vous en témoigner toute sa reconnaissance, en vous priant de la rappeler au souvenir de Mesdames Duval et de leur offrir ses compliments. Depuis que nous avons eu l'honneur de vous voir, elle n'a cessé d'être tourmentée par ses douleurs de rhumatisme, et dans ce moment elle doit garder sa chambre. Je commence aussi à m'apercevoir que les douches n'ont point tué l'ennemi. Il recommence ses courses vagabondes, et m'incommode souvent. Ces douleurs corporelles sont au reste très supportables ; ce sont celles de l'âme qui ne trouvent ni remède curatif, ni soulagement, et chaque jour les voit augmenter : heureusement on n'en a plus pour longtemps quand on est dans sa 70^{me} année. Il ne vaut pas la peine de désirer la prolongation de l'existence lorsqu'on voit triompher la sottise, l'ignorance, l'hypocrisie, les trahisons, la couardise, tout ce qui concourt en un mot à hébéter, et asservir le genre humain.

Les gouvernements du continent se sont au moins montré vraiment loups, ou, comme doit avoir dit un fameux ambassadeur, « de vrais chats guettant des souris » ; il restait au gouv[ernemen]t anglais à montrer la fourberie et la froide scélératesse dans toute sa laideur : c'est aussi ce qu'il a fait, et ce qui sera certainement approuvé par cette assemblée immonde appelée Parlement dans laquelle 469 individus siègent sous le patronage de 273 autres.

Quant à nous, pauvres Suisses, nous ne sommes plus une nation, et M. de Bonald a eu raison en nous annonçant que nous étions de simples municipalités tolérées par les grandes puissances. — Il n'y a point de nation sans *esprit public*, et sans celui-ci il n'y a, pour les petites sociétés, ni indépendance, ni espoir de liberté : elles ne méritent même ni l'une ni l'autre.

Il était possible de créer cet esprit public parmi nous, en s'en occupant tout de suite, et avec persévérance ; il y avait urgence ; mais on ne s'en est pas soucié. Les anciens et les nouveaux gouvernements, empâtés dans l'aristocratie, ou s'imaginant du moins que leur puissance serait fort diminuée si le peuple était plus éclairé sur ses droits et ses devoirs, ont écarté de toutes leurs forces toutes les propositions tendantes à mettre l'éducation populaire en harmonie avec les institutions politiques, avec l'article 7 du Pacte fédéral¹, et avec les principes qui sont à la base du nouvel ordre de choses.

Non seulement ils n'en ont rien voulu ; ils ont tenu plus que jamais au grand principe du Secret, qui a fait le malheur de la vieille Confédération, et la Publicité, seule sau-

¹ de 1815 : « La Confédération consacre le principe, que comme, après la reconnaissance des XXII Cantons, il n'existe plus en Suisse de pays sujets, de même aussi la jouissance des droits politiques ne peut jamais, dans aucun canton, être un privilège exclusif en faveur d'une classe des citoyens. »

vegarde du peuple, est en horreur à tous. Quel sera le résultat dans l'heure du danger ? On en appellera vainement à l'énergie d'un peuple auquel on aura caché soigneusement ce qui l'intéressait, et qui n'ayant aucune idée de *la chose publique* comme *devant être la chose de tous*, se montrera peu empressé à défendre avec ténacité l'autorité des beaux Messieurs qui se sont séparés de lui.

Je raisonne ici d'après les faits. J'ai eu chez moi des montagnards tellement peu au fait de ce que la révolution avait changé chez nous qu'ils m'appelèrent *monseigneur*, croyant que je valais un Baillif. J'essayai de leur faire comprendre ce qui était arrivé, et la différence de leur position actuelle avec celle de jadis, mais je m'aperçus fort bien que, dans leur esprit, le principal changement survenu consistait en ce que LL. EE. siégeaient maintenant à Lausanne. Si les choses sont ainsi dans ce canton, dont le peuple passe pour être le plus entiché de ses droits politiques, jugez ce qu'il en sera ailleurs.

L'impudence avec laquelle le V. O. [le Vorort] a donné à M. R[aoul] Rochette une Patente approbation, le 28 sept[embre], demeurera donc impunie, parce que l'insulte faite à la nation entière n'est point faite à la majorité de ceux qui gouvernent, et entre, au contraire, dans leurs petites vues.

La demande inhumaine de refuser désormais l'hospitalité à quiconque ne serait pas porteur de passeports visés par les autorités mêmes des pays persécuteurs, devait être accordée sans résistance, au milieu de cette absence de tout esprit public.

Grâce à ces belles doctrines, l'Européen du continent, le Batave excepté, est *maintenant attaché à la glèbe*, et nul d'entre nous ne peut bouger, sans avoir obtenu des autorités étrangères le *visa*, qu'elles peuvent toujours refuser.

Nous avons donc cessé d'être une nation, et nos exer-

cices militaires, dont nous étions si fiers, ne serviront qu'à nous rendre plus ridicules, puisque nous succomberons tout armés, ayant 80 000 hommes d'Elite, 150 000 hommes de réserve, tous exercés, et en état de défendre chaque village comme une redoute. Les peuples qui ont succombé depuis 2 ans n'avaient pas des ressources de cette espèce ; mais nous n'aurions pas moins qu'eux des Morillo, des Abisbal, des Ballesteros ; rappelons-nous décembre 1813, et méditons ce que prépare la lettre du 28 7bre dernier.

Je voudrais que les gouvernements cant[onaux] auxquels on a demandé le renvoi des individus qu'on *disait n'être pas en règle*, annonçassent avec franchise que désormais l'hospitalité ne peut plus être accordée qu'à telles et telles conditions. Mrs. d'Espinasse et Gauthier, les 2 votants dont le renvoi a été demandé, espèrent encore obtenir un répit, mais notre gouvernement ne peut garder des hommes auxquels il ne peut permettre le séjour qu'*avec la permission de l'étranger*. — Je suis bien impatient de nous voir débarrassés de cette affaire. Ces messieurs se montrent peu reconnaissants de l'accueil fraternel qu'ils ont reçu pendant 8 ans, et nous accusent d'inhumanité, tandis que c'est à leurs concitoyens seuls qu'ils la doivent. On dirait que nous devons faire la guerre pour cette *grande nation*, qui se laisse tondre et écorcher sans mot dire, aussi pacifiquement que lorsqu'elle payait *noblement* et *fièrement* les 600 millions de contribution. Il est vraiment plaisant d'entendre ce clabaudage f[rançai]s.

Notre ami Comte est le seul qui se soit conduit avec noblesse, aussi a-t-il emporté l'estime générale. On a eu moins à se louer de Madame, qui se moquait très ouvertement de nos usages etc., etc. Comme elle ne s'était pas fait d'amis, on ne l'a pas regrettée autant. Cette manière de faire avait beaucoup refroidi ma femme, qui avait eu pour elle les soins et l'amitié d'une mère. Profondément peiné de

l'avanie que notre pays recevait gratuitement pour avoir accordé l'hospitalité, nous ne pouvions, ni ne devions écouter, plus qu'il ne fallait, des réflexions pénibles, toujours injustes vis à vis de notre pays, et que Mad[am]e C[omte] se permettait trop légèrement. Ma nièce même avait fini par le sentir. Nous avons regretté beaucoup M[onsieu]r C[omte].

Veuillez, je vous prie, faire agréer à Mesdames Duval l'hommage de mon respect, mes compliments à Mrs. vos frères, à Mrs. vos fils, ainsi qu'à MM. Dumont, Bellot, Simonde-Sismondi, et Rossi. — Recevez, je vous prie, Monsieur, avec mes excuses pour cette longue épître, les assurances de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F.-C. DE LA HARPE

Dans ce moment, je reçois une excellente lettre de M. Comte, qui a fait son voyage très heureusement, sans être jamais molesté. Elle est du 12^e 9bre. Il paraît très content de la liberté dont on jouit en Belgique, et qui contraste avec nos faveurs helvétiques. Sa lettre m'a fait grand plaisir.

Tout Frédéric-César n'est-il pas dans cette lettre ? A 69 ans, il est resté aussi absolu dans ses jugements, aussi cassant, aussi méprisant que dans ses jeunes années. Pas une nuance : tout est poussé au noir. Pas un instant de répit, pas une feinte, pas un mouvement défensif dans son escrime politique contre les puissants de ce monde : seule l'attaque l'intéresse. Après le *fortissimo* du début de sa lettre, pourrait-il aller encore *crescendo* ? Parfaitement : surviennent la *fourberie* et la *froide scélératesse* du gouvernement britannique. Ses compatriotes ne sont pas épargnés : les gouver-

nants suisses sont *empâtés dans l'aristocratie*, le Vorort est taxé d'*impudence*, la Suisse a cessé d'être une nation. Ménage-t-il du moins les Français ? — Non : il parle de leur *clabaudage*, de l'*avanie* que leurs réfugiés font subir au pays qui leur a donné l'hospitalité. C'est un *sforzando* presque ininterrompu.

Et cependant de la Harpe sait être gracieux : son message aux dames Duval est charmant. En quelques mots il les évoque toutes trois dans les serres du château de Cartigny, où orangers et citronniers, fort rares à cette époque, font l'admiration des visiteurs : l'épouse de Jacob Duval, une belle Alsacienne, et les femmes des deux frères cadets : la gracieuse Ninette Töpffer, qui avait récemment épousé François, et Andrinka Seguin, qui faisait le plus joli des couples avec le futur syndic de la garde Louis Duval. Malgré son amitié pour des objets aussi aimables, la Harpe septuagénaire trouve la vie morose et se félicite de n'en plus avoir pour longtemps à vivre : il ne se doute guère que cette torture lui sera imposée pendant quinze années encore.

Examinons rapidement la valeur de ses griefs, en laissant de côté ses imprécations d'ordre général pour nous attacher aux allusions plus précises.

Tout d'abord l'Angleterre : quelques jours avant d'avoir rédigé cette lettre à Duval, le 11 novembre, la Harpe avait pu lire dans la *Gazette de Lausanne* que Lord Strangfort, négociant avec la Porte au nom du gouvernement britannique, avait abandonné la question de la Grèce afin de faciliter l'aplanissement des différends entre la Russie et la Turquie : défenseur, avant Wilson, du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », et un peu agacé par l'anglomanie de Dumont, Frédéric-César envoie, au neveu du plubiste genevois, une volée de bois vert destinée au gouvernement britannique, et à l'« Assemblée immonde appelée Par-

lement », dans laquelle les 469 membres de la Chambre des Communes sont à la dévotion des 273 lords.

Après avoir parlé de Constantinople et de Londres, l'écrivain ne fait qu'un saut jusqu'à Paris : il n'a pas oublié les paroles blessantes pour la Suisse prononcées par un « ultra », Louis-Gabriel-Antoine Bonald.

On trouve, dans divers écrits de Bonald, des appréciations sur la Suisse tour à tour louangeuses ou narquoises, mais je n'ai pu découvrir, jusqu'ici, l'expression citée par la Harpe : les « municipalités suisses tolérées par les grandes puissances ». Plus de vingt ans auparavant, dans le *Mercur de France*, l'écrivain s'était exprimé en ces termes : « Ceux qui, n'ayant étudié de la Suisse que sa Constitution, la connaissent bien mieux que les désœuvrés qui en avaient gravi les montagnes ou dessiné les sites, n'ignoraient pas que ce corps, ou plutôt cet assemblage informe de parties inégales et hétérogènes, rapprochées et non réunies, voisines de territoire, opposées d'éléments politiques, et surtout d'éléments religieux, renfermait de nombreux principes de dissolution. ¹ »

Un autre jour, il considérait les Suisses comme des « naturalisés français ».

Bonald a eu tort, sans doute ? — Pas du tout : aux yeux du paradoxal de la Harpe, il a eu raison. Comme un taureau qui fonce de tous côtés contre ses adversaires, le fougueux Vaudois se tourne maintenant en effet contre les gouvernements cantonaux, et les attaque avec violence : ils n'ont pas su, au moyen de la *publicité*, créer un *esprit public*...

Parcourant, pour me pénétrer de l'esprit du temps, la col-

¹ *Législation primitive*, considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison, suivie de *Divers Traités et Discours politiques* par M. le vicomte de Bonald. 5^{me} édit. Paris, libr. Adrien Le Clerc & C^{ie}, 1857, p. 432.

lection du *Nouvelliste vaudois* de l'année suivante, collection qui appartient à la Bibliothèque publique de Lausanne, j'ai eu la surprise de découvrir des notes marginales : en regard de la relation d'un discours d'ouverture de la Diète, prononcé par de Mülinen, discours d'une déférence exagérée à l'égard des gouvernements de la Sainte Alliance, une main énergique a écrit : « *Quelle bassesse infâme ! On reconnaît à ce langage un Bourgmaitre de petite ville que toute publicité effraye et qui n'a aucune idée d'esprit public.* » — Aucun doute n'est possible : l'expression est de F.-C. de la Harpe. Lui seul peut employer des termes aussi incisifs ; du reste la comparaison des écritures confirme la certitude que j'ai déjà : l'exemplaire du *Nouvelliste vaudois* est celui-même à la lecture duquel la Harpe s'est enflammé d'indignation, et en marge duquel il a consigné ses critiques favorites.

Mais revenons à la lettre du 22 novembre 1823 : le Vorort, lui aussi, a son compte ; de quoi se mêle-t-il ? Pourquoi se permet-il de donner un *satisfecit* à Raoul Rochette, ce hargneux écrivain français qui a médit de la Suisse et auquel les journaux helvétiques ont dit leur fait avec indignation ? Raoul Rochette est à cette époque la bête noire de l'opinion publique en Suisse romande : et le Vorort le couvre de son autorité ? — Juste motif d'irritation pour notre écrivain. L'année suivante, il obtiendra une satisfaction : le *Nouvelliste vaudois* contera le 10 septembre 1824 : « M Raoul Rochette, après s'être fait précéder d'une lettre expiatoire, qu'il fit d'abord circuler manuscrite et qui parut ensuite dans quelques journaux, a passé par Genève. Il a fait une excursion en Suisse jusqu'à Berne pour corriger, à ce que l'on prétend, les erreurs dont son dernier ouvrage sur la Suisse fourmille. » Mais ce Rochette est incorrigible, et les 30 mars et 27 avril 1826, encore, le *Journal de Genève* écrira : « Je sais que 24 heures ont suffi à M. Raoul Ro-

chette pour tout examiner dans cette ville ; mais je me défie volontiers de ces gens qui vont si vite en besogne »...

« Ce serait un dangereux compère que M. Raoul Rochette, s'il n'était pas si inconséquent ; il ferait battre des montagnes »... Précédemment, déjà, le 9 mai 1820, M^{me} Gautier-Delessert écrivait à son sujet à Etienne Dumont (lettre inédite faisant partie de mon dossier) : « M. Raoul Rochette est un modèle de fatuité, d'impertinence, au plus haut degré. Il a voulu se donner des airs de Voltaire en traitant Genève du haut en bas. »

Pauvre Suisse ! Elle est bien malade, si l'on en croit le « médecin tant pis » de la rue du Martheray ! Les braves paysans du canton de Vaud n'ont pas compris de prime abord les libertés démocratiques et, croyant sans doute lui faire plaisir, qualifient la Harpe de « Monseigneur ! » Et voici notre polémiste qui part en guerre contre le visa des passeports et en faveur du droit d'asile pour les réfugiés politiques.

Ce dernier problème, qui a préoccupé la Suisse au cours de tout le XIX^{me} siècle et qui aujourd'hui encore, plus de cent ans après cet échange de lettres, n'est pas sans causer des soucis à M. Motta, mérite une étude spéciale ; je me propose de l'examiner ultérieurement, à propos d'une liasse de lettres confidentielles inédites du chef du gouvernement vaudois, Henri Monod, à Etienne Dumont. Bornons-nous, aujourd'hui, à noter la différence qu'observe la Harpe entre l'attitude des deux époux Charles Comte : celle, correcte, du publiciste français qui, réfugié à Lausanne, y professait le droit public, et celle, déplaisante, de sa femme, la fille de Jean-Baptiste Say. Comte se décida à quitter la Suisse en raison de la pression exercée sur le Vorort par la Sainte Alliance : il partit de Lausanne pour les Pays-Bas, puis gagna Londres, où il se lia avec Bentham, l'ami de Dumont.

Quelques noms encore à situer : Morillo, Abisbal, Balles-teros, généraux espagnols, furent les défenseurs, en 1823, des Cortès contre les Français qui venaient rétablir le roi ; la nièce de Frédéric-César, c'est Charlotte de la Harpe, fille de Jean-Marc-Louis : après la mort de son père à Cadix, elle avait été recueillie par son oncle ; les fils de Jacob-David Duval sont François junior, que nous avons déjà signalé, et Jacob junior, le futur professeur de droit, mon grand-père.

(*A suivre.*)

Jean MARTIN.

SUR LA TRACE DE NÉOLITHIQUES

(avec illustrations).

Premiers habitants de la vallée du Rhône.

Les premiers pionniers qui ont jeté les bases de l'établissement de l'espèce humaine, dans nos régions, n'ont pas laissé beaucoup de traces, abstraction faite de leurs sépultures ou des premières stations lacustres. C'est pourquoi nous croyons devoir signaler un de ces rares jalons qui marquent la route suivie par ceux-ci, sur les rives du Rhône, qu'ils remontent jusque près de sa source.

Nous ne nous attarderons pas à décrire, à cette occasion, la chaotique désolation laissée par le glacier qui s'est retiré pour la dernière fois, ni ce que devait être la vie de ces primitifs. Description qui ne pourrait être que fort problématique, du reste.

Nous sommes à l'âge néolithique, c'est-à-dire à l'âge de la pierre polie, ce qui nous dit que la race humaine a déjà de nombreux siècles d'existence et c'est ce qu'a prouvé cette exploration de Sous-Barne, près Bex, faite sous les auspices du Département de l'Instruction publique.

L'homme a déjà appris à aiguiser ses instruments de